



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 26 janvier 2022

"CHANTAGE OU ACHAT DE LA PAIX PUBLIQUE ?"

L'affaire est relativement simple, la morale l'est moins...

Pour des raisons d'ordre un détenu de la Citadelle est transféré sur le quartier Caserne...

A peine arrivé sur le quartier Caserne, le pensionnaire fait savoir que son nouveau logement n'est pas vraiment à son goût et ne lui convient pas. Connaissant les rouages du système, il décide d'enfreindre le règlement, se retrouvant par la force des choses au quartier disciplinaire : A la Citadelle...

Sauf que l'affaire ne s'arrête pas là. Le trublion menace de bloquer à nouveau si par malheur il repart sur le quartier Caserne à l'issue de sa peine disciplinaire...

Madame la Directrice décide alors, de placer le "maître chanteur" au bâtiment "G"... devinez où ? A la Citadelle !

Si ce n'est pas de la gestion à la carte ou de la gestion au chantage, cela y ressemble fortement !

Madame la Directrice, depuis quand cède-t'on aux caprices des voyous ?

Quel exemple donne t'on aux autres détenus dont certains aimeraient aussi choisir le quartier de leur séjour ou avoir vue sur mer ?

Madame la Directrice, vous savez agir rapidement quand vous voulez, mais quand il s'agit de la porte d'entrée principale qui tombe en rade tous les quatre matins, aucune décision concrète n'est prise...

La paix publique n'a pas de prix... la sécurité non plus...

Le bureau local S.P.S.